



Tél : 03 22 35 37 37
Fax : 03 22 35 37 39

E.mail : elus-de-boves@wanadoo.fr

FLASH – INFO

JANVIER 2010

LES EVENEMENTS

- ⇒ **Vendredi 29 janvier, 20 h 30** Salle des Fêtes, Réunion publique , thème : Plan local d 'urbanisme.
- ⇒ **Samedi 30 janvier, 15h00** Salle des Fêtes, avec la Prévention Routière «Révision code de la route »
- ⇒ **Samedi 27 février, 14h30** Salle des Fêtes, Concours de Manille avec le club des Aînés.
- ⇒ **Dimanche 28 février, 14h30** Salle des Fêtes, thé dansant organisé par la Maison Pour Tous.

DE L'ESPACE POUR LE CENTRE BOURG

Chères Bovoises, chers Bovois,

Au cours de la dernière séance du conseil municipal de nombreux points importants relatifs à l'aménagement de notre commune ont été débattus. L'un d'eux me semble suffisamment important pour que j'y consacre cette rubrique. Il s'agit du projet d'acquisition de la propriété qui appartient aux héritiers de Mme Boulfroy, située à côté et derrière la salle des fêtes.

Ce projet mérite une explication car il s'intègre dans une réflexion globale d'aménagement du centre bourg qui est déjà commencée et qui donnera une autre image de Boves à terme. En effet, suite aux inondations et aux restrictions qui se sont imposées au nom du principe de précaution, les municipalités successives ont cherché à concentrer les services autour de la mairie afin de créer un centre d'activités ludo-socio-éducatives facilement identifiable.

C'est ainsi, que de nouveaux services ou leur rénovation sont les prémices de ce travail de longue haleine : la remise en état des écoles et des classes, l'amélioration de l'accueil en mairie, la construction d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs, la mise en chantier en 2010 d'une école de musique et d'une crèche. Cette démarche doit se poursuivre en acquérant la propriété face à la mairie, en créant autour de

l'actuelle salle des fêtes un parking permettant un accès plus facile aux services et aux commerces. Amiens-Métropole sera tenu à un moment de rénover la rue Victor Hugo. Boves aura alors un aménagement cohérent.

Dans un avenir plus ou moins proche, cela dépendra des ressources communales et des aides qui pourront être consenties à la commune, une nouvelle salle des fêtes sera construite, en limite de l'urbanisation et devant la mairie, une place sera créée, les espaces publics avoisinants seront globalement repensés avec l'assistance d'un bureau spécialisé dans le souci de marquer le caractère « espace naturel » de la commune.

La municipalité vous propose de changer l'aspect du centre de Boves. Cette modification se fera avec vous, en vous consultant, en débattant et en faisant la somme de nos avis. Ce projet est exaltant, et nous sommes convaincus qu'il nous faut nous donner les moyens de notre ambition en intervenant sur le foncier. C'est ce que nous faisons.

Notre vision de l'avenir est raisonnée et responsable. Nous vous la ferons partager.

Avec mes sentiments les plus dévoués.
Le maire, Daniel Parisot

INFORMATIONS PRATIQUES

CONCOURS DE MANILLE



Le Club des Aînés de Boves organise le samedi 27 février, à 14h30 un concours de Manille dans la salle des fêtes de Boves.

La participation est de 8€ par joueur, buvette et buffet. Renseignements et inscriptions auprès de : Odette JOUIN 03 22 09 23 98.

HORAIRES MAIRIE.

Du lundi au vendredi :
de 9h00 à 11h30
et de 15h00 à 17h00.

Le samedi :
de 10h00 à 12h00.



INSCRIPTIONS AU CENTRE DE LOISIRS



Pour les vacances d'hiver (du 8 au 19 février inclus) elles sont à faire avant le 1 février.

Le dossier est à retirer en mairie ou au Palais des Enfants.

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination de la commune est définitivement fermé.



BABYchou

Babychou Services recrute sur Boves des Baby-sitter. Conditions : être âgé de 18 ans et plus.
Contact : 03 22 52 31 78 ou 06 75 90 03 73.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Salles mises à la disposition des associations : La commune n'a pas souhaité que le bail de location d'une salle paroissiale soit reconduit. Plusieurs raisons ont présidé à la prise de cette décision : la gêne pour la paroisse, le montant particulièrement élevé de la location (800 euros par mois), la possibilité d'utiliser la maison récemment acquise au 41, rue des Ecluses. Désormais le Club des Aînés, les Cigales et le Club Pyramide se retrouvent dans cette nouvelle propriété communale, l'Harmonie Municipale de Boves se réunit dans la salle derrière les bureaux du SIVOM et l'Ecole de musique Amadéus occupe l'ancienne salle du périscolaire.

Recensement de la population : Les opérations de recensement ont commencé et se poursuivront sur quatre semaines. Les agents recenseurs sont : Mesdames Ruelle, Doyet, Wattelier, Mesdemoiselles Gambier, Josse, Lamaire et Monsieur Thierry. Nous vous demandons de leur accorder le meilleur accueil car leur mission est particulièrement importante pour la commune. En effet, la plupart des dotations sont calculées sur la base de la population. Il convient donc d'obtenir des renseignements très fiables.

Plan local d'urbanisme : Une réunion publique est organisée le 29 janvier à 20 h 30 dans la salle des fêtes afin de présenter à la population le programme d'aménagement et développement durable. Comme il a été souvent annoncé, les documents d'urbanisme dessinent la commune pour de nombreuses années, l'évocation de la restructuration du centre bourg fait partie de cette réflexion. Son importance n'est donc plus à démontrer. Vous êtes cordialement invités à venir vous informer sur ce sujet de première importance pour le devenir de votre commune.

Propreté de la commune : Le comportement irresponsable de certains et le fait que les points d'apport volontaire des déchets recyclables soient pris pour des dépôts d'ordures ont conduit le maire à prendre un arrêté qui lui permettra, si l'auteur de l'infraction est identifié de dresser procès-verbal. M le Maire est désolé d'être obligé de mettre en place cette procédure, mais manifestement l'information, l'humour, la prévention ne suffisent pas à convaincre.

DECISION PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Le maire a signé un contrat de prestation pour que le conseil municipal des jeunes puisse se réunir pour fêter ses vœux.

RECOURS CONTRE UNE DELIBERATION :

Le conseil municipal ayant considéré que la délibération refusant l'instauration d'une exonération fiscale pour la pose de panneaux solaires n'était pas entachée d'illégalité, a rejeté le recours gracieux.

VENTE PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE MARAIS :

Un habitant a proposé d'acheter une parcelle de marais située près du Hameau du Pont de l'Avre (route de Fouencamps). Le maire est autorisé à saisir les services du domaine afin d'obtenir une évaluation du terrain (1300 m²).

DEMANDE D'AIDE DE LA PART D'UN PARTICULIER POUR UN RACCORDEMENT AU RESEAU FRANCETELECOM :

Le conseil municipal a rejeté la demande.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE CENTRE DE LOISIRS :

Si le besoin s'en fait sentir, le maire est autorisé à recruter des contractuels pour assurer l'encadrement des enfants fréquentant le centre de loisirs aux vacances de février et de Pâques.

MARCHE ANIMATION ACCUEIL LOISIRS

Le prestataire retenu pour assurer l'accueil loisirs d'été est l'association LEO LAGRANGE.

SALLE MULTI-ACCUEIL (crèche) :

L'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif ont été approuvés par les conseillers municipaux. Le dossier est en attente du dépôt du permis de construire.

DATE DE LA FÊTE COMMUNALE :

Il a été constaté que la date de la fête communale se heurtait très régulièrement avec celle des festivités du 15 août. En conséquence, le conseil municipal a décidé de reporter la fête communale au deuxième dimanche de septembre et de garder l'organisation d'un vide-grenier le dimanche suivant le 15 août, pour 2010 ce sera donc le 22 août.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL :

La directrice des services est mise à disposition de la communauté d'agglomération 20heures par mois pour traiter les affaires intercommunales. Cette mise à disposition est sans effet sur les finances communales ou la présence de cet agent.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES SONNERIES DE L'EGLISE :

Le maire est autorisé à signer avec la société Bodet un contrat de maintenance du système de sonnerie des cloches de l'église (200 euros par an).

LOCATION DE LA SALLE DES FETES (points ajoutés) :

Le conseil municipal met à disposition gratuitement la salle des fêtes pour la soirée « Picardisante » organisée par l'association Guise et Traditions moyennant une participation gracieuse à une future animation communale.

Le conseil municipal décide d'exonérer un locataire de la salle des fêtes qui a dû renoncer à l'usage de cet équipement pour des raisons familiales graves.

LES COMMISSIONS AMIENS METROPOLE :

Les réunions métropolitaines ne reprennent qu'à partir de la semaine 4.

SUJET A TRAITER EN COMMISSION :

La commission urbanisme est invitée à étudier les conditions d'application locale de la taxe sur les enseignes et l'utilité du terrain communal situé à la limite de la commune route de Cagny.